



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE DIRECTION DU 10 OCTOBRE 2005

Le 10 octobre, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14 heures 15, salle du conseil, site Joffre, sur convocation de M. CITEAU, directeur et sous sa présidence.

Étaient présents :

Mme PETIT.

MM BIDAN, BRUNELLIÈRE, BUCHON, CASTAGLIOLA, CASTELLS, CORMERAIS, DETERRE, FAUCOU, JURKOWSKI, LISCOUËT, MEBARKI, MILLET, SAQUET, SARLAT, VACHOT.

Étaient excusés :

Mmes DURAND, JACQUIN, L'ANTON.
M. BARBU.

Étaient invités

MM. BAILLEUL et DUBAS

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du 19/09/2005
- 2- Règlements Intérieurs : modalités de passage et d'attribution du DUT
- 3- Maquettes d'enseignement 2005-2006 (besoins en heures d'enseignement pour les départements)
- 4- Habilitation 2006-2007 Licence Professionnelle « Gestion des Ressources Humaines »
- 5- Compte-rendu de la commission des finances
- 6- Désignation du chef de département GTE
- 7- Préparation de l'inauguration de l'IUT
- 8- Questions diverses

1- Approbation du compte-rendu du 19/09/2005

A propos du financement de la participation au salon Studyrama à la Trocardière, D. SARLAT s'étonne de voir que le CFA prendra en charge les 1500 € de frais d'inscription. Il fait savoir que le CFA sera présent également au salon Formathèque à Angers.

C. ROUEIRE signale qu'elle a écrit : le CFA *pourrait* prendre cette dépense en charge.

JP.- CITEAU indique que, à ce jour, il n'a pas connaissance de la décision de l'université quant à sa participation à Studyrama. La question du financement du stand sera donc évoquée ultérieurement.

Cette correction étant apportée, le compte rendu du 19 septembre est approuvé à l'unanimité.

2 – Désignation du chef de département GTE

Le 2^{ème} mandat de Tomasz JURKOWSKI arrive à échéance le 17 octobre 2005.

Suite à la procédure lancée par J-P. CITEAU au mois de mai, une seule déclaration de candidature s'est manifestée pour la direction du département GTE, Nicolas HAIRAUT. N'ayant pas obtenu assez de suffrages en sa faveur, N. HAIRAUT avait retiré sa candidature.

Suite à la nouvelle procédure, une seule déclaration de candidature est parvenue au directeur de l'IUT, celle d'un « binôme » Isabelle PETIT et Jean-Luc BAILLEUL.

La consultation du département GTE sur ces candidatures a donné les résultats suivants :

Sur 11 inscrits 10 votants : 10 voix favorables à la candidature de I. PETIT et J-L. BAILLEUL

J-P. CITEAU ne voit pas d'objection au partage des tâches de chef de département entre 2 personnes, mais rappelle qu'il ne peut y avoir officiellement qu'un seul chef de département : I. PETIT serait donc la candidate « officielle ».

I. PETIT présente les objectifs pour le département GTE. Elle insiste tout d'abord sur l'importance du binôme dans leur organisation : elle estime que cela doit fonctionner car la communication passe bien entre eux. Ils participeront aux réunions à tour de rôle, sauf pour les jurys où le seul chef de département « en titre » est membre de droit. Elle ajoute qu'un jeune maître de conférences peut consacrer plus de temps à la recherche après 5 ans de fonction, d'où le choix du partage des tâches administratives de chef de département entre elle et J-L. BAILLEUL pour ne pas pénaliser leur carrière.

Leurs objectifs pour le département :

Ils souhaitent augmenter les effectifs en DUT avec un groupe en plus en 1^{ère} et 2^{ème} année, créer une licence professionnelle à la rentrée 2007 et développer les filières par apprentissage.

J-P. CITEAU reconnaît que les tâches administratives peuvent être pénalisantes pour les promotions des enseignants chercheurs par le CNU mais qu'au niveau local en revanche, pour le passage à la hors classe des maîtres de conférences, les responsabilités administratives sont prioritaires.

Avant de passer au vote concernant l'avis sur la désignation du chef de département GTE, J-P. CITEAU rappelle qu'il ne peut avoir qu'un interlocuteur unique, et que, conformément à la candidature exprimée par I. PETIT et J-L. BAILLEUL, le chef de département désigné serait I. PETIT.

Le conseil de direction donne un avis favorable à l'unanimité sur la désignation d'I. PETIT comme chef du département GTE.

3 – Règlements intérieurs

J-P. CITEAU rappelle qu'il a confié à une commission composée des chefs de département le soin d'élaborer le texte définitif des règlements intérieurs, sous la présidence de M. LISCOUËT.

M. LISCOUËT commente le document élaboré par la commission, une partie réglementation commune aux 7 départements (notamment la discipline générale, les absences, le contrôle des connaissances), et des rubriques à compléter par chaque département en fonction des particularités des PPN.

Il rappelle que cette année universitaire est une année de transition, la deuxième année de DUT étant toujours régie par le décret de 1994 alors que les 1^{er} et 2^{ème} semestres sont soumis au décret d'août 2005. La formulation des règlements intérieurs devra donc être revue pour intégrer la validation les 3^{ème} et 4^{ème} semestres.

Suite aux diverses interventions des membres du conseil, les modifications ou compléments d'informations suivants ont été apportés au texte proposé :

Point 3 – 1 :

Pour les bonifications sportives, il a été jugé préférable de ne pas indiquer le nom du directeur du SUAPS.

Point 3 - 2 :

- mettre en gras « la simple production » avant une lettre d'excuse...
- Supprimer « notoire » au dernier alinéa.

Point 3 – 3

- Pour les redoublements de semestre, il a bien été indiqué « Le redoublement d'un semestre ne sera possible qu'au cours de l'année universitaire suivante. »
- Au dernier paragraphe ajouter de L4IUT après jury.

Point 3 – 4 :

- Pour les redoublements de 2^{ème} année il sera ajouté dans le texte définitif :
A titre transitoire, les étudiants admis à redoubler en 2006-2007, suivront les enseignements des semestres 3 et 4 prévus par les P.P.N. (programme pédagogique national) 2005.
Les étudiants ne risquent pas d'être pénalisés, l'expérience montrant que lors des années de transition, les jurys sont plutôt bienveillants.

La proposition de N. MEBARKI sur le déroulement des contrôles :

- a) Les contrôles peuvent se dérouler avec ou sans document. Dans ce dernier cas, l'étudiant n'est autorisé à rejoindre sa place qu'avec le nécessaire pour écrire (stylo, crayon, règle,...).
- b) Les contrôles peuvent se dérouler avec ou sans calculatrice. Dans le premier cas, un type de calculatrice peut être imposé.
Dans tous les cas, l'usage du téléphone portable est strictement interdit.
- c) Les étudiants doivent composer à la place qui leur est indiquée.

n'a pas été retenue par le conseil de direction.

Le conseil de direction approuve à l'unanimité moins une abstention le texte présenté par M LISCOUËT et modifié comme indiqué ci dessus. Le texte définitif ainsi que les règlements intérieurs des départements sont consultables à l'adresse suivante :

http://www3.iut-nantes.univ-nantes.prive/intranet/commun/affgen_bme/RI05_06/

4 – Maquettes d'enseignement 2005-2006 (besoins en heures d'enseignement pour les départements)

Documents consultables à l'adresse suivante :

http://www3.iut-nantes.univ-nantes.prive/intranet/commun/affgen_bme/maquettes_enseignement/

C. ROUEIRE commente le document qui présente en parallèle le bilan des charges d'enseignement et heures complémentaires de l'année universitaire 2004-2005, la proposition d'attribution aux départements selon le critère H/E San Remo et les prévisions des départements pour 2005-2006. La colonne heures statutaires correspond au potentiel enseignant de l'IUT et permet de déterminer par différence avec le total des charges d'enseignement le nombre d'heures complémentaires à prévoir au budget 2006, soit environ 21000 heures (à comparer avec les 23000 heures de l'année 2004-2005).

J-P. CITEAU rappelle que le MENESR dissocie les maquettes d'enseignement prévues dans les PPN et le financement des charges d'enseignement : il applique la formule $H/E * \text{le nombre d'étudiants secondaires ou tertiaires}$ pour obtenir un total de charges d'enseignement. Le nombre d'heures complémentaires financées s'obtient par la différence entre ce total et le potentiel enseignant de l'IUT minoré par un coefficient appliqué par le MENEST (0,86 en 2005) en fonction de son enveloppe globale. Le mode de calcul ne paraît pas cohérent, mais le MENESR tient compte de nos ressources propres dans les attributions.

La commission des finances du 15 juin 2005, et le conseil de direction du 27 juin avaient fixé comme objectif aux départements de se rapprocher de la dotation San Remo et un objectif général de 20000 heures complémentaires, si possible en 2005-2006.

J-P. CITEAU constate avec satisfaction la baisse globale du nombre des heures complémentaires depuis 2 ans.

C. ROUEIRE considère que l'effort consenti est assez différent selon les départements.

M. LISCOUËT trouve normal pour un directeur de raisonner globalement, mais estime quant à lui que chaque département doit avoir comme but de restreindre ses dépenses. Il pense que l'application du PPP l'année prochaine en informatique va entraîner une augmentation des heures d'enseignement correspondant à la création d'options.

J-P. CITEAU maintient l'objectif de 20000 heures complémentaires pour l'année 2006-2007, lorsque les nouveaux PPN seront totalement en application.

5 – Habilitation 2006-2007 Licence Professionnelle « Gestion des Ressources Humaines »

Le document distribué est le tableau récapitulatif des heures enseignements, des coefficients et des crédits ECTS. Le dossier complet de demande d'habilitation est sur l'Intranet à l'adresse suivante.

http://www3.iut-nantes.univ-nantes.prive/intranet/commun/affgen_bme/habilitations/

J-P. CITEAU indique que le porteur du projet est Yvon BAREL, maître de conférences au département GEA, spécialiste en ressources humaines.

M. BIDAN présente le projet. : l'APPC, option ressources humaines, étant un produit déclinant depuis que les licences professionnelles attirent le public traditionnel des APPC, le département GEA a souhaité remplacer le groupe APPC par un groupe en licence professionnelle, d'où le dossier de demande d'habilitation d'une licence professionnelle « gestion des ressources humaines », option systèmes d'information ressources humaines.

J-P. CITEAU précise que l'option « SIRH » a été choisie car elle correspond à une évolution significative des métiers de la gestion des ressources humaines. Accessoirement, elle permet de se démarquer du projet de l'IUT d'Angers dont l'option est « gestion des compétences »

M. BIDAN, en réponse à Ph. CASTAGLIOLA, précise que les intervenants autres que les enseignants de l'IUT sont 2 enseignants de la faculté des Sciences Economiques pour environ 10 % des enseignements et des vacataires professionnels pour 30 % des enseignements

J-P. CITEAU précise à M. LISCOUËT que cette nouvelle LP ne pouvait pas être une 2^{ème} option pour la licence management car elles n'ont pas le même champ d'activité, à savoir management des organisations pour la LP « management de la relation client Europe » et gestion des ressources humaines pour la nouvelle LP.

Il précise à D. SARLAT que le nombre de 25 étudiants prévu dans la demande d'habilitation tient compte de 5 personnes issues de la formation continue.

Ce dossier sera à l'ordre du jour du CEVU du 13 octobre, du CA de l'université du 23 octobre et également à l'ordre du jour du CA de l'IUT du 17 octobre. Le dossier sera présenté au CEVU par Mme B. BITRIAN, professeure agrégée au Département GEA.

6 – commission des finances du 6 octobre 2005

J-P. CITEAU présente ses excuses aux membres de la commission des finances pour les changements de date de dernière minute, changements qui lui ont été imposés par des réunions notamment avec le recteur, programmées très tardivement.

Il fait le compte rendu de la réunion :

6 1 – situation financière de l'IUT au 5/10/2005.

Elle n'est toujours pas brillante du fait de l'inertie des masses budgétaires. La situation au 5 octobre permet de penser que le solde définitif sera positif mais avec un déficit en fonctionnement.

Ce déficit est dû pour partie au déménagement vers la Fleuriaye de 2 départements et aux petits équipements indispensables (étagères câblage). Il faut également ajouter les équipements pour les sanitaires, sèche-mains notamment, qui auraient dû être imputés sur les crédits de construction. Le coût de ces dépenses est évalué à 130000 € dont 60000 € de déménagement, et aurait dû être imputé sur les crédits d'investissement de la 2^{ème} tranche. Mais dans l'attente d'une DBM de changement de masse en 2006, ces dépenses grèvent le budget de fonctionnement 2005.

J-P. CITEAU ajoute que, à ce jour, le montant des crédits de paiement n'est que de 600000 € seulement sur l'autorisation de programme de 1,6 M€ notifiée en 2005.

Il commente le document « recettes non incluses dans le bilan » :

Recettes certaines comme les 185 808, 70 € de taxe d'apprentissage ou le complément de 59000€ de DGF ou estimées comme les droits universitaires ou le reversement du CFA pour les salaires et le fonctionnement.

D. SARLAT s'étonne du chiffre de 154300 € pour la PST 2005-2006 qui lui paraît trop élevé. : le montant réel risque d'être inférieur, vu la baisse des effectifs.

Il rappelle qu'il existe 2 types de financement de la PST par la région :

- Ce qui fait l'objet d'un marché est financé au fur et à mesure à concurrence de 80 %
- Quant aux cycles 1 et 2, l'argent n'est débloqué qu'après le bilan

6- 2 – proposition d'attribution aux départements pour l'exercice 2006

La commission des finances du 6 octobre a suggéré une baisse supérieure aux 10 % (pourcentage acté lors du conseil de direction du 27 juin dernier) de l'attribution aux départements et une mise à disposition des crédits en 2 temps, 75 % en janvier et le solde en septembre en fonction des crédits disponibles.

La proposition présentée au conseil de direction fait apparaître donc une baisse de 49400 €, soit environ 13 % , les critères retenus pour le calcul de l'attribution étant :

Départements industriels lourds (GMP-GEII-SGM-GTE) :

DUT part fixe 13 500 €, part mobile 175 € par étudiant

Départements industriels légers (QLIO, INFO) :

DUT part fixe 10 000 €, part mobile 175 € par étudiant

Département tertiaire (GEA) :

DUT part fixe 4 500 €, part mobile 125 € par étudiant

Les licences professionnelles :

part fixe et part mobile – cf. département de rattachement, le total obtenu étant divisé par 2.

N. MEBARKI rappelle sa demande quant à la part fixe de la licence GPI, à savoir 50% industriel lourd et 50 % industriel léger -cf. conseil de direction du 27 juin. Il estime par ailleurs que le département QLIO pourra difficilement supporter une 2^{ème} baisse de crédits en 2 ans

M. LISCOUËT considère que le nombre d'heures d'enseignement ne devrait pas être le seul critère pour la dotation des licences professionnelles (divisée par 2 par rapport à celle des DUT). Les besoins en équipement, logiciel notamment, ne dépendent pas du nombre d'heures d'enseignement.

Les membres du conseil estimant la répartition présentée trop pénalisante, J-P. CITEAU propose de revenir aux 10 % prévus initialement en majorant la part mobile. ***Voir tableau modifié en annexe.***

7 – préparation de l'inauguration

J-P. CITEAU donne les grandes lignes de l'organisation de la manifestation :

11 h 45 mot d'accueil du Directeur de l'IUT, puis couper de ruban à l'entrée du forum par le président du conseil régional,

45 minutes de visite : QLIO, hall de production, labos d'électronique, hall d'exposition et retour forum

12h30 : 5 discours (Monsieur le président de l'Université, Monsieur le Maire de Carquefou, Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Recteur) dans le forum (5 minutes par intervenant).

13 heures : Moment convivial autour d'un buffet.

J-P. CITEAU rappelle la demande du CROUS, à savoir, libérer un certain nombre d'étudiants à 12 h afin de limiter le nombre de repas servis et permettre ainsi au CROUS d'assurer le buffet de la manifestation.

8 – questions diverses

Le prochain conseil de direction est prévu le 14 novembre 2005 à la Fleuriaye.

Les prochains conseils d'administration sont prévus le 17 octobre et le 21 novembre 2005, site Joffre.

Point 6 – 2 tableau annexe

DOTATIONS DES CENTRES DE RESPONSABILITE – FORMATION INITIALE – exercice 2006

C.R.	Sous-C.R.		1ère année	2ème année	APPC Licences	Total Étudiants		Dotation 2005	Dotation 2006	Arrondi à	Variation	Mise à dispo. 75%
10 - INFO	INFO		104 4	82 4		186 8		57 500,00	43 480,00	43 500,00	-14 000,00	32 625,00
	LPSIL				46 2	46		5 000,00	9 140,00	9 100,00	4 100,00	6 825,00
20 - G.M.P.			102 4	94 3		196 7		51 000,00	48 780,00	48 800,00	-2 200,00	36 600,00
25 - S.G.M.	SGM		81 3	65 3		146 6		45 500,00	39 780,00	39 800,00	-5 700,00	29 850,00
	LPPMC				20 1	20		5 500,00	8 550,00	8 600,00	3 100,00	6 450,00
30 - G.E.I.I.			81 4	98 4		179 8		56 500,00	45 720,00	45 700,00	-10 800,00	34 275,00
40 - G.E.A.	GEA		168 6	151 6	26 1	345 13		56 000,00	51 075,00	51 000,00	-5 000,00	38 250,00
	LPM				22 1	22		4 000,00	3 735,00	3 800,00	-200,00	2 850,00
50 - Q.L.I.O.	QLIO		80 3	71 3		151 8		42 000,00	37 180,00	37 200,00	-4 800,00	27 900,00
	LGPI				103 4	103		20 000,00	15 145,00	15 100,00	-4 900,00	11 325,00
55 - G.T.E.			57 3	62 2		119 5		32 000,00	34 920,00	34 900,00	2 900,00	26 175,00
Totaux			673	623	26	1 569		375 000,00	337 505,00	337 500,00	-37 500,00	253 125,00

nr = non renseigné

contrôle 253 125,00 €

<p>C.R.: Industriels lourds (GMP-GEII-SGM-GTE)</p> <p>Part fixe 13 500,00€ + Part mobile 180,00€ x nb d'étudiants</p>	<p>: Tertiaire (GEA)</p> <p>Part fixe 4 500,00€ + Part mobile 135,00€ x nb d'étudiants</p>
<p>: Industriels légers (QLIO-INFO)</p> <p>Part fixe 10 000,00€ + Part mobile 180,00€ x nb d'étudiants</p>	<p>: Licences</p> <p>Part fixe : cf CR de rattachement + Part mobile : cf CR de rattachement le tout divisé par 2</p>

LGPI = [(part fixe Indus. lourds + part fixe Indus léger) / 2] + part mobile / 2

